YERRES

Service Juridique
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/ND

DECISION N° 2000/82

OBJET : Signature de l'avenant n° 1 au lot n° 1 "voirie" du marché relatif à l'aménagement du centre ville conclu avec la société SO.TRA.BA.

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU le Codes des communes, et notamment l'article R 314-3,

VU la délibération du Conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des communes,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 255 bis,

VU la décision 99/146 du 10 juin 1999 autorisant la signature d'un marché négocié suite à appel d'offres infructueux, relatif à l'aménagement du Cœur de Ville – lot n° 1 "voirie", conclu avec SO.TRA.BA. pour un montant de 3 115 749,24 F T.T.C. correspondant à la tranche ferme,

CONSIDERANT que les quantités relatives aux différents murs de soutènement et murets en meulière nécessaires à la réalisation des cheminements piétons se sont avérées largement insuffisantes,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier ces quantités qui concernent le mur en meulière (prix 49) et le mur de soutènement (prix 57) ainsi que le montant du forfait de rémunération du local technique de commande (prix 56),

CONSIDERANT que ces nouvelles sujétions sont évaluées à 626 215,50 F T.T.C. représentant 20 % du marché initial,

CONSIDERANT qu'en application de l'article 8 de la loi du 8 février 1995, la Commission d'appel d'offres a été consultée lors de sa séance du 16 mars 2000, et a émis à l'unanimité un avis favorable quant à la conclusion de cet avenant,

.../...

DECIDE

DE SIGNER l'avenant n° 1 au marché correspondant au lot n° 1 "voirie" conclu avec la société SO.TRA.BA.

DIT que le montant de l'avenant s'élève à 626 215,50 F T.T.C.

DIT que le montant du marché est porté à la somme de 3 741 964,74 F T.T.C.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 822, nature 231215.

Fait à Yerres, le 29 mars 2000.

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 203

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT - AIGNAN